



Créer un Club

- Faire une demande d'imprimé type des statuts pour création d'association auprès de la Préfecture, ou de la Direction Départementale jeunesse et sports, ou auprès du Comité Départemental de Tennis de Table
- Déposer ces statuts à la Préfecture pour enregistrement et validation. Bien conserver le récépissé.



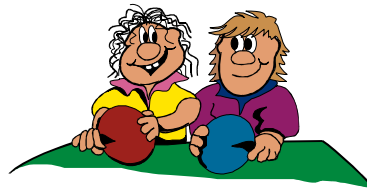
- Faire parvenir au Comité Départemental de Tennis de Table une copie des statuts en précisant le nom des président, secrétaire et trésorier.

- En retour le Comité Départemental de Tennis de Table adressera un dossier d'affiliation à compléter.

Qui peut jouer en corpo ?



- ✓ Tous les salariés de l'entreprise,
- ✓ Tous les membres d'une même profession,



Et, sous certaines conditions

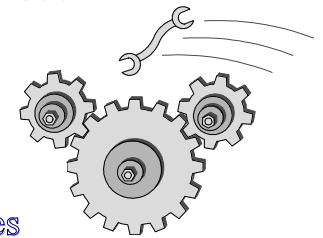
- ✓ Les conjoints, concubins,...
- ✓ Les retraités
- ✓ Les enfants des salariés



F. F. T. T. (FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE)

Le Tennis de Table dans l'entreprise

Industries
Santé Banques
Sociétés
Télécom
Administrations territoriales
S.N.C.F. ...



... Entreprises
Artisanat
Administrations d'Etat
E.D.F. G.D.F. Finances
La Poste ...

Rejoignez-nous !